

Les dépenses de santé françaises contribuent-elles indirectement à l'édification de mosquées en Algérie ?

Qui pourrait croire que la France, pays laïque, contribuerait indirectement par ses dépenses sociales à une fraction du programme algérien de construction intensive de mosquées ? C'est pourtant ce qui semble se produire. Examinons les faits :

C'est une dame algérienne d'un certain âge, un peu plus de la cinquantaine, en tenue traditionnelle musulmane (voile et djellaba) . Elle est en France, me dit-elle « pour se faire soigner ». A cet effet, elle me montre son attestation de CMU. « Ils n'ont pas pu vous soigner en Algérie ? » lui demandais-je, interloqué. « J'aurais préféré, me dit-elle, mais là-bas, c'était impossible » . A l'appui de cette affirmation, elle me présente un certificat médical rédigé par un spécialiste d'une grande ville algérienne.

Ce certificat décrivait par le menu son diabète, son hypertension et surtout les importantes avaries coronariennes consécutives, avec infarctus à la clef, dilatation des coronaires et pose de stents. Il se terminait par les conclusions suivantes : « malgré le traitement médical bien conduit, elle présente des douleurs thoraciques au moindre effort (syndrome de menace) elle n'est pas à l'abri d'une attaque cardiaque qui lui serait fatale. Nous ne disposons pas en Algérie d'un plateau médical technique adéquat, les moyens d'explorations et de thérapeutique sont très limités et ne peuvent pas prendre en charge le cas de Mme X. Son état de santé nécessite une prise en charge à l'étranger afin de la soulager de ses douleurs thoraciques annonciatrices d'une déchéance cardiaque. »